

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 17 JUIN 2001

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 17 juin 2001*

Aujourd'hui, à dix-huit heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 22 Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation

n<sup>o</sup> 149 Loi sur les réserves naturelles en milieu privé

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.